

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15 SEP. 2017

Dossier complet le :

15 SEP. 2017

N° d'enregistrement :

F04417P0142

1. Intitulé du projet

Prolongement de la liaison entre Belval et l'A30

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental de Meurthe et Moselle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mathieu KLEIN, Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

RCS / SIRET

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier des départements	Le projet concerne la réalisation d'une route à deux voies dont la longueur est d'environ 3,1 km et qui sera classée dans le domaine public routier du Département de Meurthe-et-Moselle.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objet la réalisation d'une route nouvelle à 2 voies entre le carrefour giratoire RD26-RD26c-RD326, au nord, et l'échangeur de Bréhain-la-Cour sur la RN52, au sud.

Il inclut également deux carrefours intermédiaires : un carrefour de raccordement de la RD26c et un carrefour de raccordement de la route de Thil. Ils permettront de rétablir les routes existantes et de rejoindre Tiercelet.

Le projet prévoit la réalisation d'un passage faune au dessus du projet dans le secteur du Bois de Lautreboech.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs retenus par le Département de Meurthe et Moselle sont les suivants :

- répondre à la forte demande de déplacements dans le Pays Haut, entre la France et le Luxembourg.
- assurer une liaison complète entre le site de Belval au Luxembourg et la RN52-A30 offrant de bonnes conditions de sécurité et de circulation.
- délester la traversée de Tiercelet d'une part importante du trafic de transit qui emprunte actuellement la RD26c et la RD125.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La majorité du projet sera réalisé en tracé neuf dans des terrains agricoles ou forestiers.

Toutes les circulations existantes seront maintenues pendant la phase de travaux. Pour réaliser les raccordements au réseau routier existant, des déviations temporaires pourront être mises en place afin d'assurer la continuité des itinéraires.

Le projet nécessitera des travaux de terrassement (déblais et remblais). Les engins circuleront sur une piste aménagée dans l'emprise du projet.

Les arrêtés de DUP des captages pour l'alimentation en eau potable présents dans la zone du projet impliquent des prescriptions particulières pendant le chantier :

- l'utilisation de matériaux du site ou des matériaux d'apport naturels provenant de carrières dans le périmètre rapproché
- des déchets inertes peuvent être utilisés dans le périmètre éloigné s'ils n'ont pas d'influence sur la chimie de la nappe
- les zones de dépôt d'hydrocarbures pour les engins devront être conçues pour empêcher toute pollution de la nappe

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie nouvelle sera classée dans le domaine public routier du Département de Meurthe-et-Moselle.

Après la mise en service, le projet permettra de réaliser une liaison routière complète entre la RN52-A30 et le site de Belval au Luxembourg. Elle offrira de bonnes conditions de circulation aux usagers en transit sur l'itinéraire : pas de traversée d'agglomération, rationalisation des échanges.

Les arrêtés de DUP des captages pour l'alimentation en eau potable présents dans la zone du projet impliquent des prescriptions particulières pendant l'exploitation de la voie : l'usage de produits phytosanitaires est interdit dans le périmètre de protection rapprochée

L'ensemble du projet sera équipé de dispositifs de collecte et de traitement des eaux de ruissellement. Les bassins de traitement seront munis de dispositifs destinés à piéger les hydrocarbures et à confiner toute pollution accidentelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Département va mener une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet afin de permettre l'expropriation des propriétaires privés se situant dans l'emprise du projet.

Pour les sections traversant des espaces boisés, le projet fera l'objet d'un dossier d'autorisation de défrichement.

Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Concernant les chiroptères, qui constituent l'enjeu principal vis à vis de la faune et la flore, un dossier de demande de dérogation à la destruction d'habitat d'espèce protégée n'est pas nécessaire car les habitats potentiellement concernés présentent des enjeux écologiques faibles et les relevés n'ont pas montré la présence d'espèces à fort enjeu écologique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du projet	3,1 km
Emprise globale	15 ha
dont superficie de chaussée	2,5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes de Tiercelet et Bréhain-la-Ville

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 55' 33 " 43 Lat. 49° 28' 16 " 19

Point d'arrivée :

Long. 05° 55' 45 " 63 Lat. 49° 26' 47 " 54

Communes traversées :

Tiercelet

Bréhain-la-Ville

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Bréhain-la-Ville et Tiercelet sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Miniers approuvé le 15 décembre 2009. Il détermine les zones d'aléas miniers ainsi que les règles d'urbanisation sur ces zones.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe partiellement dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée du Puits d'Hussigny, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 29 mars 2016. Des prescriptions particulières s'imposent pour la réalisation d'un projet routier dans ces périmètres.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet réutilisera une partie des matériaux du site et utilisera des matériaux naturels issus de carrières ou des matériaux de démolition recyclés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effets du projet sur le milieu naturel sont localisés sur les parties du tracé traversant les secteurs boisés à l'est de Tiercelet. Au nord, le projet traverse le Bois le Fort, caractérisé par une hêtraie à Aspérule présentant un intérêt floristique moyen. Au sud, le projet traverse le Bois de Lautreboech, caractérisé par des plantations d'épicéas présentant un intérêt floristique très faible. Pour la faune, les enjeux sont dans l'ensemble moyens et liés à des habitats modérément favorables pour les chiroptères (aucune espèce à fort enjeu écologique n'a été recensée) et aux axes de déplacement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe sur des terrains agricoles et sur des espaces forestiers (dont une partie est constituée par des plantations d'épicéas ne présentant pas d'enjeu floristique particulier)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité de l'ouvrage routier, le tracé du projet a été localisé pour éviter le passage dans des zones d'aléas miniers présentant un risque d'effondrement brutal ou d'affaissement progressif.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera utilisé par les usagers empruntant la liaison entre Belval et la RN52-A30. Il a notamment pour objet d'améliorer les conditions de circulation dans le Pays Haut et en direction du Luxembourg. Il permettra de capter le trafic de transit qui traverse actuellement les agglomérations du secteur (Tiercelet, Thil, Villerupt, Audun-le-Tiche).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La circulation des véhicules sur la nouvelle infrastructure va générer des nuisances sonores dans un secteur d'ambiance sonore modérée. Cependant, les habitations les plus proches du projet (lotissement du Parc) sont situées à plus de 350 m du projet. De plus, le projet traverse des espaces boisés dans ce secteur. Avec le report du trafic sur le projet, le trafic routier va diminuer dans Tiercelet et ainsi réduire les nuisances pour les riverains de la traversée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La voie nouvelle ne sera pas éclairée.</p> <p>Les seuls dispositifs d'éclairage public à proximité du projet sont ceux existants au niveau du carrefour nord (RD26-RD26c-RD326).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet intègre des dispositifs de collecte et de traitement des eaux de ruissellement de la plate forme. Les bassins de traitement seront équipés de dispositifs permettant de piéger les hydrocarbures et assurer le confinement d'une éventuelle pollution accidentelle.</p> <p>Les bassins seront installés en dehors du périmètre de protection rapproché du captage et leur débit de fuite sera contrôlé par un ouvrage avant rejet dans le milieu naturel par des ouvrages de dispersion.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va prélever des surfaces agricoles et des surfaces de sylviculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a été localisé à l'est de Tiercelet, pour ne pas avoir d'impact sur les espaces à forts enjeux environnementaux du vallon de la Moulaine situé à l'ouest de la commune.

Il emprunte les secteurs présentant le moins d'enjeux environnementaux à l'est de Tiercelet, tout en évitant les zones d'aléas miniers.

Le projet routier va toutefois générer une coupure dans le massif boisé de Lautreboech. Celle-ci sera notamment sensible pour la grande faune et les chiroptères. Afin de rétablir les continuités écologiques le projet intègre la création d'un passage pour la faune. Il sera aménagé au dessus du projet routier dans une zone où ce dernier se trouve en déblai.

Il sera également clôturé dans les parties forestières.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etat initial du milieu naturel et enjeux dans le secteur de Tiercelet, Oréade-Brèche, Novembre 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NANCY

le,

11 SEP. 2017

Signature

Le Directeur Infrastructures et Mobilité

Thierry DURAND

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

